

Restitutions des charges locatives

Par Marie69 , le 27/01/2015 à 16:20
Bonjour;
J'étais locataire et j'ai quitté mon appartement sur Lyon le 31/08/2014. Mon ex-propriétaire ne m'a pas restitué la caution disant qu'elle avait dû refaire la peinture d'une chambre, avec une partie de la caution et je devais attendre fin septembre après l'AG pour obtenir la régularisation des charges.
Le 12/12/2014, j'ai reçu ce mail: "pour votre bonne information, je n'ai toujours pas reçu le compte de charge définitif Je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année. Bien à vous."
À ce jour, je n'ai toujours pas obtenu les documents définitifs. Je ne sais pas combien j'ai payé des charges
Que dois-je faire dans ce cas?
Vous remerciant pour votre aide
Bonne réception
Cordialement Marie
IVIAITE